N° 22 11 19

Département de Loire-Atlantique

Arrondissement de Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

Date de convocation

17 novembre 2022

Date du Conseil Municipal

23 NOVEMBRE 2022

Nombre de conseillers

En exercice 33

Présents----27

Votants -----31

Reçu à la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire le :
29 NOV. 2022
Publié le :
29 NOV. 2022
Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude PELLETEUR

MAIRIE DE PORNICHET LOIRE-ATLANTIQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-trois novembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, SIGUIER, CAZIN, PRUKOP, DOUCHIN, JOUBERT, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, FRAUX.

A l'exception de : Madame MANENT et Monsieur BELLIOT, excusés.
Monsieur DONNE qui a donné pouvoir à Madame DESSAUVAGES.
Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur DOUCHIN.
Madame LE FLEM qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.
Monsieur DUPONT BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame DESSAUVAGES est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

19/ CLASSES DE DECOUVERTE – BUDGET POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023 – REPARTITION PAR ECOLE – AFFECTATION

RAPPORTEUR : Madame TESSON, adjointe au Maire

EXPOSE :

De manière volontariste, dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Pornichet a fait le choix depuis plusieurs années d'affecter aux écoles de la Commune des crédits pour leur permettre d'organiser des classes de découverte et des sorties pédagogiques.

Ces crédits sont également destinés à permettre aux écoles de financer leurs transports pour les rencontres sportives entre écoles, pour les visites des CM2 dans les collèges, …
Les crédits sont répartis en fonction du nombre d'élèves pornichétins dans les écoles.

L'enveloppe globale pour l'année scolaire 2022/2023 est augmentée à 35 270 € compte-tenu de la hausse des prestations de transport. Il est proposé au Conseil Municipal de répartir ce montant de la façon suivante :

Ecole	Effectifs totaux	Effectifs pornichétins	Montant en euros
Le Pouligou	325	310	12 924
Saint Jean	257	147	6 129
Sainte Germaine	119	106	4 419
Gambetta	297	283	11 798

N° 22 11 19

DELIBERATION :

⇨Vu la délibération du Conseil Municipal n°98.11.11 en date du 5 novembre 1998 instaurant le principe,
⇨Vu l'avis de la Commission famille et solidarités en date du 15 novembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Affecte aux écoles une enveloppe pour les classes de découverte et les sorties pédagogiques en fonction du nombre d'élèves conformément au tableau ci-dessous :

Ecole	Effectifs totaux	Effectifs pornichétins	Montant en euros
Le Pouligou	325	310	12 924
Saint Jean	257	147	6 129
Sainte Germaine	119	106	4 419
Gambetta	297	283	11 798

- Précise que les crédits nécessaires sont et seront inscrits aux budgets correspondants sous réserve de leurs adoptions au budget 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE PORNICHET LOIRE-ATLANTIQUE

Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,

Nicole DESSAUVAGES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

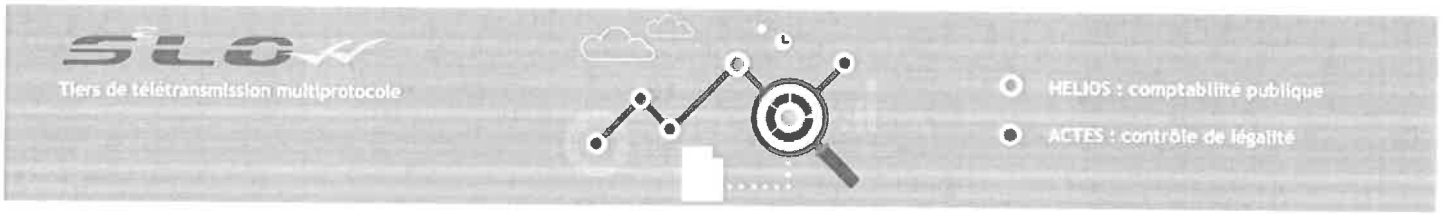

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètre de la transaction :

	Type de transaction :	*Transmission d'actes*
	Nature de l'acte :	*Délibérations*
	Numéro de l'acte :	*DELIB_22_11_19*
	Date de la décision :	*2022-11-23 00:00:00+01*
	Objet :	*19. Classes de découverte – Budget pour l'année scolaire 2022/2023 – Répartition par école – Affectation*
	Documents papiers complémentaires :	*NON*
	Classification matières/sous-matières :	*8.1.5 - autres*
	Identifiant unique :	*044-214401325-20221123-DELIB_22_11_19-DE*
	URL d'archivage :	*Non définie*
	Notification :	*Non notifiée*

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
044-214401325-20221123-DELIB_22_11_19-DE-1-1_0.xml	*text/xml*	*979*
Nom original :		
19_Classes découverte_2022-2023.pdf	*application/pdf*	*126977*
Nom métier :		
99_DE-044-214401325-20221123-DELIB_22_11_19-DE-1-1_1.pdf	*application/pdf*	*126977*

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	*29 novembre 2022 à 11h39min47s*	*Dépôt initial*
	En attente de transmission	*29 novembre 2022 à 11h39min47s*	*Accepté par le TdT : validation OK*
	Transmis	*29 novembre 2022 à 11h39min52s*	*Transmis au MI*
	Acquittement reçu	*29 novembre 2022 à 11h39min56s*	*Reçu par le MI le 2022-11-29*